

ABONNEMENT

Saumur	
Un an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
Poste	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE. LITTÉRATURE. SCIENCES. INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne	20
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourne

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 2 DÉCEMBRE

A LA CHAMBRE

Lundi soir, 1^{er} décembre.

Après avoir prononcé sans débat l'invalidation de Mary-Raynaud, le trop célèbre élu de Saint-Flour, la Chambre a continué la discussion du budget des finances.

M. Léon Say a longuement développé cette idée qu'il serait urgent de consacrer chaque année vingt-neuf millions à l'amortissement des obligations trentenaires.

Mais, a fait observer M. Rouvier, vous serez obligé de créer pour vingt-neuf millions d'impôts nouveaux.

Qu'à cela ne tienne, a riposté le chef du Centre gauche, il est permis de créer des impôts nouveaux, cela est très bien, et surtout eût-il pu ajouter : le contribuable français déjà si favorisé par les finances républicaines sera très satisfait.

Pauvre contribuable ! Les républicains lui arracheront bientôt jusqu'à son dernier liard.

Cherchant, au contraire, à entrer dans la voie des économies, M. de Soubeyran a défendu, sur ce même chapitre 6, un amendement tendant à réduire de 500,000 francs les crédits accordés pour les intérêts et l'amortissement des obligations trentenaires, en demandant la conversion desdites obligations, ce qui produirait, à l'heure actuelle, un bénéfice considérable pour l'État.

Selon son habitude, M. Rouvier s'est fâché, il a hurlé des imprécations contre M. de Soubeyran, mais sa colère ne l'a point servi.

La Chambre est demeurée froide et par 308 voix contre 216, elle a pris en considération l'amendement qui, d'ailleurs, a été immédiatement renvoyé à la commission du budget, tandis que le ministre des finances couvait d'un œil attendri M. Casimir Périer, président de la commission.

Je serai sauvé, a semblé dire M. Rouvier, et sur cette bonne pensée il a regagné son banc.

La joie du ministre a été de courte durée. Sur le chapitre 13 relatif aux annuités aux départements, aux villes et aux communes pour remboursement d'une partie des contributions extraordinaires et réparations des dommages résultant de la guerre, M. Camille Pelletan a demandé une réduction d'environ quatre millions.

Malgré l'opposition de M. Rouvier et de M. Poincaré, rapporteur, la Chambre l'a prise en considération par 327 voix contre 194, ce qui a porté à deux le nombre des échecs subis aujourd'hui par le ministre des finances.

Décidément, depuis quelques jours, M. Rouvier n'est pas heureux.

M. le président donne lecture d'un ordre du jour de M. de Plazanet.

M. de Plazanet demande de veiller sur les vieux soldats malheureux.

Les chapitres 25 à 31 sont adoptés.

M. Philippon demande une augmentation de 500,000 fr. sur le chapitre 31 relatif aux pensions civiles.

L'amendement est repoussé.

Les chapitres 31 à 40 sont adoptés.

L'élection de Clignancourt

Dimanche s'est terminée à Paris, quartier de Clignancourt, la campagne nécessitée par le remplacement de Joffrin, décédé, à la Chambre des députés.

Le nombre des candidats dépassant 40, nous nous bornons à donner le chiffre de voix des deux plus favorisés :

Inscrits, 48,716 ; votants, 8,645.

MM. LAVY, possibiliste, élu, 3,220 voix ; LISSAGARAY, dém. soc., 2,421. — Bulletins blancs et nuls, 664.

L'élu, M. Lavy, est né en 1850 à Nevers. Il a donc quarante ans. Ancien instituteur libre, il est devenu journaliste révolutionnaire. Nommé conseiller municipal, il a toujours voté avec Joffrin qui l'a choisi pour exécuteur testamentaire.

C'est un Jacobin qui eût pu être dangereux, dit le *Figaro*. Heureusement le parlementarisme va faire de lui ce qu'il a fait du général Cluseret. Il lui rongera les ongles et les dents.

On a certainement remarqué le nombre considérable des abstentions.

M. Lavy est appelé à représenter à la Chambre 48,000 électeurs, dont 3,000 seulement se sont prononcés en sa faveur.

Dès hier, M. Lavy est venu au Palais-Bourbon, mais il ne pourra prendre séance qu'après la proclamation du résultat par la commission de recensement.

CONTRADICTION FLAGRANTE

Dans sa lettre à un catholique, le cardinal Lavigerie invoque l'autorité des encycliques du Pape et dit notamment que ce qui ressort des instructions de Léon XIII c'est que, l'Eglise acceptant toutes les formes de gouvernement, le devoir des catholiques est de participer à tous les actes de la vie civile et politique, afin de pouvoir défendre leurs droits et leurs libertés.

M^r Lavigerie écrit :

« L'Eglise demande aux catholiques de ne point se mettre à l'écart de la vie publique dans les pays où ils habitent, mais d'y prendre une part active, non pour approuver ce qui s'y peut faire de mal, mais pour y user, au contraire, de tous leurs droits de citoyens, afin d'y rendre pratiquement chrétiennes les institutions de leur pays. »

Or, des élections viennent d'avoir lieu en Italie ; il dépendait du vote des catholiques d'envoyer au Parlement une forte minorité catholique et peut-être même une majorité qui aurait pu défendre et sauvegarder les intérêts religieux ; eh ! bien, les catholiques, obéissant au mot d'ordre du Pape, ne prennent pas part, depuis vingt ans, à aucun acte de la politique.

Le *Moniteur de Rome*, si partisan pour la France de la politique d'adhésion aux régimes de fait préconisés par le cardinal Lavigerie, s'exprime dans les termes suivants sur les récentes élections qui viennent d'assurer le triomphe de M. Crispi :

« LE TRIOMPHE DE L'ABSTENTION ; c'est le résultat le plus clair et, jusqu'à présent, le plus décisif de la journée d'hier. Rien n'a

pu vaincre l'indifférence et le dégoût des populations ; la grande masse des électeurs a tenu à protester par son silence contre le régime odieux qui pèse sur le pays.

A Rome, sur 26,948 électeurs inscrits, il y a eu 10,630 votants, c'est-à-dire un peu plus du tiers.

Sur ces 10,630 voix, le candidat gouvernemental qui a obtenu le plus de voix en a réuni 6,677, c'est-à-dire à peine le quart des électeurs inscrits.

Si la participation au scrutin est si faible à Rome, au centre même de la vie politique et officielle, on peut s'imaginer ce qu'il en sera des autres provinces.

Si l'on compare ces chiffres à ceux des autres pays, on voit que nulle part l'abstention n'est aussi forte qu'en Italie. Chez nous, elle atteint des proportions absolument invraisemblables.

La représentation dite nationale n'y représente pas le tiers des électeurs inscrits. Les élections d'hier n'ont pas fait exception à cette règle qui se maintiendra aussi longtemps que le parti catholique restera fidèle à son mot d'ordre.

En somme, la journée du 23 novembre constitue une justification éclatante de l'attitude du Saint Siège et des catholiques italiens. »

Voilà de quelle façon, en Italie, on respecte et pratique ce que le cardinal Lavigerie appelle les instructions de la Papauté demandant aux catholiques d'user de leurs droits de citoyens pour y rendre pratiquement chrétiennes les institutions de leur pays.

La contradiction était assez flagrante pour mériter d'être relevée. — CHARLES DUPUY.

(Gazette de France.)

INFORMATIONS

DEUX SÉANCES PAR JOUR

M. Reinach a l'intention de demander que la Chambre tienne, à partir de demain mercredi, deux séances par jour : il ne s'engage pas à y assister.

MISSION FRANÇAISE AUX FUNÉRAILLES DU ROI DE HOLLANDE

Le général Derrécaigaix, désigné par le ministre de la guerre, et le contre-amiral Dorlodot des Essarts, désigné par le ministre de la marine, sont adjoints à notre ministre plénipotentiaire à La Haye pour représenter le gouvernement français aux obsèques du roi de Hollande.

Ils partent aujourd'hui avec le lieutenant-colonel Chamoin.

LE REMÈDE DU DOCTEUR KOCH

Les médecins du dispensaire de l'Œuvre des enfants tuberculeux de Paris ont inoculé hier matin le remède du docteur Koch à quatre jeunes phthisiques au premier et au deuxième degré. Ce sont les premières inoculations pratiquées en France sur des phthisiques. Les malades ont été mis en observation pour qu'on pût suivre la marche de l'opération.

Le Père Loyson a fait dimanche à l'église de la rue d'Arras une conférence sur le discours du cardinal Lavigerie ; il a dénoncé le péril clérical ; il a repoussé énergiquement la République telle que la comprennent ses nouveaux adhérents ; il a lu un Manifeste qu'il a adressé à la Chambre demandant la révision du Concordat et l'étude de la loi sur la liberté, de la capacité des associations religieuses qui restitue, aux catholiques français restés fidèles à l'ancienne foi gallicane, l'exercice de leurs droits pour l'organisation d'une Eglise nationale. Il s'est prononcé pour la nouvelle loi scolaire et contre la brusque séparation de l'Eglise et de l'Etat. Il annonce en terminant qu'il va commencer une croisade dans les départements.

Chronique Médicale

La science et le reportage. — M. Koch, ses découvertes et ses revenus. — L'électro-homœopathie.

Les habitudes de reportage qui ont envahi la presse politique viennent de s'introduire dans les questions scientifiques. M. Robert Koch, professeur à l'université de Berlin, ayant annoncé qu'il avait préparé un remède contre la tuberculose, la presse tout entière s'est émue : les journaux politiques ont envoyé des correspondants à Berlin afin de savoir si oui ou non la tuberculose était guérie. On a publié le portrait de M. Koch, le portrait de ses aides, le portrait de ses microbes, la vue de son laboratoire. D'un autre côté, d'autres journaux, voyant qu'on ne savait rien de précis sur ce qui se faisait à Berlin, ont annoncé, qu'en France aussi, on guérissait la tuberculose à tous ses degrés au moyen de l'électro-homœopathie.

Nous ne pouvons dire encore quelle est la composition du remède de M. Koch, ni jusqu'à quel point il guérit quelque chose ; mais nous pouvons annoncer que, comme entreprise commerciale, la découverte de M. Koch est admirablement organisée. Tandis qu'à l'institut Pasteur, le traitement et les injections sont absolument gratuits, à Berlin, au contraire, chaque piqûre est payée dix marcs (12 francs 50), et chacun des aides de M. Koch, ils sont vingt, se fait 6,000 francs par jour, dont on peut supposer qu'il revient bien quelque chose au directeur de l'établissement. De plus, on sait que déjà un certain nombre d'opérés sont morts. Enfin, on annonce qu'on a guéri des *lupus*, maladie qu'on guérit depuis longtemps à Paris. Quant à la tuberculose pulmonaire, on ne guérit pas le second et le troisième degré, mais on guérit le premier degré, ce qui est encore à peu près comme chez nous. Quoi qu'il en soit, il ne faut pas se hâter de juger les travaux de M. Koch, qui est un travailleur sérieux, mais qui se hâte un peu trop dans ses affirmations, car, il y a trois ans, il a annoncé qu'il guérissait infailliblement le choléra, et, sur ce point, il a fallu bien en rabattre.

Si l'on ne peut se prononcer encore d'une manière absolue sur la méthode de M. Koch, on peut du moins être plus affirmatif au sujet du traitement de la tuberculose par l'électro-homœopathie.

Figurez-vous qu'un officier de santé de campagne affirme guérir à tout coup la phthisie pulmonaire par l'électro-homéopathie. Or, qu'est-ce que l'électro-homéopathie? C'est une méthode dans laquelle on recueille l'électricité des plantes pour la mettre dans des petits globules de sucre. J'ai l'honneur d'être membre de la Société des électriciens, et je crois savoir ce que c'est que l'électricité; or, l'idée d'enfermer de l'électricité dans des globules de sucre dépasse les forces de mon intellect. Mais tout ce que les électriciens pourront dire à ce sujet sera considéré comme nul et non-venu, et l'on peut affirmer que, grâce à la crédulité des reporters des journaux, la fortune du médecin de campagne en question est faite dès aujourd'hui. Cette tendance est déplorable, car elle entraîne le corps médical vers le puffisme et le charlatanisme, et le détourne de la voie qui lui avait fait une réputation justement méritée.

Le Dr HUREAU DE VILLENEUVE,
Lauréat de l'Institut.

REVUE FINANCIÈRE HEBDOMADAIRE

Paris, 1^{er} décembre 1890.

La dernière semaine a fini sous l'impression des nouvelles pessimistes que nous envoient trop fréquemment depuis quelque temps les places étrangères.

Le Crédit Foncier ne s'est pas départi de sa fermeté à 4,290. Dans sa dernière séance hebdomadaire, le Conseil d'administration a autorisé pour 4,375,064 fr. de nouveaux prêts dont 2,093,500 en prêts fonciers et 2,281,564 fr. en prêts communaux.

La Banque de Paris s'est négociée sur le cours de 840. Cet établissement a déjà reçu du gouvernement argentin les fonds nécessaires pour le paiement des coupons des emprunts 5 0/0 1881, 1884 et 1886 à l'échéance du 1^{er} décembre 1890 et même du 1^{er} janvier 1891.

Le Crédit Lyonnais qui avait repris le cours de 800 a été ramené à 795. Ce n'est là qu'un retard passager.

La Banque d'Escompte est restée très bien tenue aux environs de 560. Les actions de la Compagnie des Chemins de Fer à voie étroite sont recherchées à 508.75.

Le Crédit Mobilier a progressé à 425, avec de très bonnes tendances.

La Société Générale continue à recevoir des demandes de souscription aux obligations des Chemins de Fer Brésiliens. Ces titres, garantis par l'Etat, rapportent 5 86 0/0 et sont au surplus plus avantageux que les autres obligations de Chemins de Fer Brésiliens.

La Société de Dépôts et Comptes courants ne varie pas à 595.

Les obligations des Immeubles de France ont déjà regagné le coupon trimestriel détaché ce mois-ci. Le cours de 400 paraît devoir être dépassé bientôt.

Les seules valeurs qui ne profitent pas de la reprise sont celles dont on a forcé la hausse par des manœuvres de pure spéculation et dont par conséquent il convient de se débarrasser au plus vite. Parmi ces valeurs les plus offertes sont les actions des Moulins de Corbeil et les obligations nouvelles de Corinthe.

On est à 260 sur l'obligation des chemins de Porto-Rico. Ce prix n'est pas en rapport avec la valeur d'un titre remboursable à 500 fr.

rapportant 45 fr. par an et garanti par le gouvernement espagnol.

Nous avons annoncé à diverses reprises que la Société Hispano-Néerlandaise allait entrer, par suite de combinaisons prêtes à être mises à exécution, dans une voie absolument nouvelle. Ces prévisions sont à la veille de s'accomplir.

Les Chemins de fer Régionaux des Bouches-du-Rhône sont demandés à 516.50. Ces titres rapportant 25 fr. et garantis par l'Etat et le département devraient avec la parité des valeurs similaires coter au moins 560.

L'Alpine conserve un bon courant à 213.50. La spéculation tend visiblement à revenir à cette valeur.

Les achats en actions de la Silver Gance ne se ralentissent pas. On profite du bas prix d'une valeur qui, pour un versement de 25.50, offre des chances d'avenir exceptionnellement brillantes.

La Ville de Montpellier émettra, le 4 décembre prochain, un emprunt de 6,854,000 fr., au taux d'intérêt de 3.75 0/0. Cet emprunt est représenté par 17,135 obligations de 400 fr., rapportant 45 fr. par an. L'amortissement se fera en 35 ans par voie de tirages au sort. Le produit de l'emprunt est destiné, à concurrence de 6,064,000 fr., à la conversion des dettes antérieures, et, pour le surplus, à des travaux d'utilité publique.

Les Chemins Economiques sont en progrès à 411.

INFORMATIONS FINANCIÈRES. — L'émission de la Compagnie nouvelle des Chalets de nécessité est en très bonne voie et il faut s'attendre à voir les souscriptions réduites. La prime des anciennes actions était, d'ailleurs, de nature à encourager les capitalistes.

NOUVELLES MILITAIRES

Les journaux militaires signalent un danger que fait courir la loi du service militaire de trois ans. En ce moment nos régiments de cavalerie sont encombrés de recrues et si, d'ici aux premiers mois de 1891, un ordre de mobilisation survenait à l'improviste, nos escadrons auraient la moitié de leurs cavaliers ne sachant pas se tenir à cheval et ne pouvant faire usage de leurs armes. Devront-ils attendre leurs réservistes? mais alors que devient la couverture de mobilisation indispensable pour couvrir les premières opérations? Le péril est d'autant plus grand que la cavalerie allemande possède une centaine de plus d'escadrons que la nôtre.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

VOTE DE NOS DÉPUTÉS

Séance du 29 novembre. — Sur l'ordre du jour ainsi conçu de M. Clémenceau: « La Chambre invite le gouvernement à mettre en recouvrement le montant des droits de douanes dont remise a été faite à certains industriels par le gouverneur général de l'Indo-Chine. »

Pour l'adoption, 241; contre, 228.

Ont voté pour: MM. Berger, Fairé, de la Bourdonnaye, général Lacretelle, de Maillé, de Soland.

M. de Terves n'a pas pris part au vote.

CONTRIBUTIONS INDIRECTES

Un concours pour le surnumérariat de l'administration des Contributions indirectes aura lieu à Angers le 9 février prochain.

Les candidats qui désireraient prendre part à ce concours devront se faire inscrire dans les bureaux de la Direction, à Angers, 9, rue Volney, ou dans ceux de la Sous-Direction, 42, rue de Poitiers, à Saumur, avant le 9 janvier 1891, date irrévocable de la clôture des listes, et fournir, pour cette date, les pièces réglementaires.

PÉTITION DES CULTIVATEURS DE CHANVRE

Une pétition, signée par plus de 300 habitants du canton de Tiercé, vient d'être adressée au ministre de l'Agriculture et du Commerce, aux députés et au préfet de Maine-et-Loire. Elle a été présentée samedi à la Préfecture.

Cette pétition demande:

1^o Sur les chanvres bruts et teillés et les étoupes, un droit d'entrée de 40 francs par 100 kilos; 2^o sur les chanvres peignés, un droit d'entrée de 45 francs par 100 kilos; 3^o sur les jutes et tous autres textiles non dénommés, un droit d'entrée de 40 francs par 100 kilos.

ODIEUSE EXPLOITATION

Nous lisons dans la *France Nouvelle*:

« Par le froid terrible que nous traversons, on rencontre un peu partout à Paris, le long des trottoirs, sous les portes cochères, au coin des ponts, des mendiants qui pour exciter la pitié publique tiennent à la main ou sur les bras de tout jeunes enfants.

« Ces pauvres petits êtres, à demi vêtus, le visage et les mains bleuis, grelottent sous leurs haillons et toussent lamentablement. Beaucoup ne peuvent retenir leurs larmes, tous font mal à voir.

« La *France Nouvelle* a dévoilé il y a quelque temps le révoltant trafic auquel se livrent d'abominables industriels qui louent aux paralytiques et aux aveugles plus ou moins authentiques les enfants dont ils s'entourent, et sur lesquels ils comptent pour attendre les passants. C'est là un scandale qu'il faut combattre dans toutes ses manifestations.

« La loi du 7 décembre 1854 est, d'ailleurs, formelle en ce qui touche cette honteuse exhibition d'enfants.

« Dans certains quartiers de Paris elle est rigoureusement observée par les commissaires de police et les agents placés sous leurs ordres, mais dans beaucoup d'autres elle reste

à l'état de lettre morte. Nous demandons qu'elle reçoive partout son application rigoureuse.

« Les pauvres de profession ne constituent pas une catégorie assez intéressante pour laisser ainsi fléchir en leur faveur une loi destinée à préserver l'enfance de la souillure morale et des tortures physiques. »

Les réflexions de notre confrère parisien peuvent également s'appliquer à la province où l'on voit très souvent, par les temps les plus froids, semblables spectacles dans les rues et aux portes des églises.

LES VINS DE SAUMUR

Saumur, 26 novembre.

Les affaires sont calmes. Parmi les rouges, les grands achats sont faits; ceux qui restent conservent leurs prix de 68 à 75 fr. les 225 litres. On obtiendrait même à 65 fr. dans les crus inférieurs.

Pour les Grolleaux, Pineaux et autres raisins rouges pressés, il n'en reste plus à vendre, ces vins étant toujours vendus d'avance aux champagniseurs. Les vins blancs de Doué-la-Fontaine, le Puy-Notre-Dame, les Verchers et environs valent 400 à 440 fr. la pièce, tandis que dans nos coteaux de Saumur, les vins les plus ordinaires se paient 130 à 150 fr. suivant qualité: avec ces prix élevés, il se traite peu d'affaires.

Les vins qui sont les plus recherchés et qui se vendent le mieux en ce moment sont les vins de première classe, faits de raisins choisis dans nos coteaux de Saumur. Il se vendent 300, 350 fr. la pièce.

En voyant la période de froid que nous traversons, nous avons eu la curiosité de rechercher dans les prédictions du temps, écrites par M. A. Gaulier, de Durtal, le 30 mars 1890, si elle allait bientôt prendre fin.

O surprise extrême! le brave homme disait:

« Du 26 novembre au 3 décembre, vents à l'ouest et au nord-ouest, temps variable et même très pluvieux, selon les altitudes. »

Or, les vents, depuis huit jours, sont toujours à l'est ou au nord-est, pas une goutte d'eau n'est tombée en France, même sur les montagnes.

Il ajoutait consciencieusement:

« Du 4 au 14 décembre, température froide avec gelées, vents au nord-est. »

Ce sera peut-être le contraire.

MONTEUIL-BELLAY. — Demain mercredi, M. A. Bouchard, délégué départemental, se rendra à Montreuil-Bellay pour compléter l'examen des terrains de cette commune. Rendez-vous à 9 heures à la gare et conférence à la Mairie à 2 heures de l'après-midi.

3 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

Le Mariage de Suzanne

PAR PAUL MARROT

III

La tante Rose qui servait de diversion si bien à point, était la sœur de M. Puyberton; elle avait surveillé avec un soin jaloux l'enfance de Suzanne et remplacé véritablement sa mère. Suzanne avait grandi sans connaître d'autres parents; elle avait aimé tante Rose avant d'avoir vu son père.

Du plus loin que la jeune fille se souvenait, elle se voyait seule avec la bonne vieille demoiselle, dans une maison située à Saint-Mandé, où il y avait un grand jardin commun à tous les locataires. Des vieilles dames venaient causer et faire de la tapisserie sur les bancs. Des petits voisins jouaient avec Suzanne. Pendant l'enfance rien n'était sorti de ce programme peu varié — du moins Suzanne ne se rappelait rien de plus.

Un jour, un homme, à la physionomie un peu sombre était venu s'asseoir à la table de la

tante Rose. Suzanne avait alors six ans. Cet homme la prit sur ses genoux et l'embrassa.

La tante, à cette occasion, pour la première fois, fit prononcer à Suzanne le mot de père. M. Puyberton était parti très préoccupé après une conversation longue avec la tante; telle avait été la première entrevue de M. Puyberton et de sa fille Suzanne.

Celle-ci, avec cette perspicacité demi voilée que possèdent certains enfants, avait remarqué, depuis ce jour, un changement dans la maison et dans les habitudes de vivre.

Une transformation s'était opérée; de vieux meubles tombant en ruines furent remplacés. Autrefois, Suzanne manifestait-elle un désir, la tante l'éludait adroitement; maintenant la petite ne demandait jamais deux fois la même chose.

On pourvut la table plus abondamment; plusieurs fois par an, M. Puyberton faisait une courte apparition; toujours affairé, à peine assis, il parlait déjà de départ. La tante avait dit à Suzanne que son père demeurait en province, à L... On lui faisait écrire des lettres; M. Puyberton y répondait brièvement, s'inquiétait toujours du confort et envoyait de l'argent.

Suzanne surprenait parfois sa tante en grande méditation, son ouvrage sur ses genoux.

Un jour elle avait demandé:

— Pourquoi, s'il vous plaît, tante Rose, mon père ne demeure-t-il pas avec nous?

Ce n'était pas la première fois que Suzanne faisait cette demande. Et quand les conversations prenaient ce ton, elles étaient toujours suivies de silence, pendant lesquels la tante regardait avec inquiétude Suzanne toute songeuse devant ce mystère de famille. La tante avait répondu:

— Ton père, ma fille, demeure à L..., où ses affaires le retiennent; il dirige d'importantes usines, il y occupe beaucoup d'ouvriers...

— Et pourquoi? avait repris l'enfant, ne demeurons-nous pas avec lui?

La tante avait cherché une bonne réponse.

Et Suzanne atteignit dix-neuf ans, que la réponse restait encore à trouver. C'est à cette époque qu'elle fut appelée à L... par ce père qu'elle connaissait trop peu et que nous la voyons s'installer avec tante Rose dans la grande et belle demeure de M. Puyberton.

Suzanne s'accoutuma bien vite. Ne regret-

tait-elle rien? Qui le sait? Pour dire qu'une femme ne laisse rien derrière elle en quittant une ville, il faudrait que son regard ne se fut jamais croisé avec un autre, qu'elle ne fut jamais allée à la promenade, qu'elle eût vécu dans cette maison sans fenêtres décorées par le conteur allemand.

Suzanne cependant paraissait prendre avec plaisir le courant de sa nouvelle vie à L... quand un malheur irréparable vint la frapper.

La bonne tante Rose mourut subitement enlevée par l'apoplexie.

Suzanne pleura beaucoup tante Rose. Quand elle revint de l'enterrement et surtout les jours qui suivirent, elle comprit combien elle était isolée.

Depuis qu'il avait pris près de lui sa fille Suzanne, M. Puyberton menait une existence moins active, il passait moins d'heures au travail et cependant il semblait plus fatigué qu'autrefois. De retour de ses ateliers, il se jetait dans un fauteuil sans desserrer les lèvres où la vue seule de sa fille pouvait amener un sourire.

L'œil mi-clos, il méditait et semblait faire intérieurement de longs calculs.

Supputait-il le gain de ses quatorze années

MANÈGE MARITIME A VAPEUR

Il vient de nous arriver, sur la place Saint-Michel, une nouvelle invention : un grand Manège maritime à vapeur et éclairé à la lumière électrique d'une force de 8,000 bougies. Ce Manège maritime est le plus perfectionné du jour ; il est le seul en Europe qui simule tous les mouvements des bateaux en mer ; son inventeur et directeur, M. Lepetit, est breveté en France et à l'étranger, de sorte qu'il est le seul propriétaire d'un manège de ce genre. Il lui a été tout récemment décerné par la ville de Rennes un diplôme d'honneur et une médaille d'or.

Saumur est la cinquième ville que M. Lepetit visite avec son manège.

D'après le compte-rendu de nos confrères de la région, partout où il a été, il a obtenu un grand succès.

Nous croyons pouvoir affirmer qu'il en sera de même ici, et que cette distraction d'un nouveau genre, d'un mécanisme des plus perfectionnés, intéressera particulièrement les amateurs de voyages maritimes.

ANGERS. — Le froid vif continue à Angers, moins vif cependant que dans les régions voisines. Dimanche, de nombreux patineurs s'exerçaient sur les prairies Saint-Serge, recouvertes d'une couche de glace suffisante. Plus de 2,000 personnes assistaient à ce spectacle échauffant pour les acteurs.

Hier lundi, le rendez-vous était à la Baumette et dans les prés de la Savate. On annonçait un grand tournoi de gymnastes du 1^{er} cuirassiers, etc.

Un mariage rare. — Prochainement, disent les *Echos de l'Anjou*, sera célébré, à la Mairie d'Angers, un mariage comme on en voit peu.

Les futurs conjoints font ensemble cent cinquante-six ans ! L'époux est dans sa soixante et onzième année, et l'épouse dans sa quatre-vingt-cinquième.

PRIX DU PAIN A CHINON

Boulangeries de Chinon, les 3 kil. 4 f. »
Boulangerie économique. — » 95

TOURS. — La température sibérienne qui sévit depuis plusieurs jours permet aux amateurs du patinage de donner un libre cours à leurs ébats sur la glace.

Depuis samedi soir, le club a ouvert ses portes ; une foule élégante se rend chaque jour aux Granges-Saint-Martin, près de Grammont, et s'amuse gaiement à décrire sur l'onde solide les courbes et les arabesques les plus gracieuses.

CONGRÈS CATHOLIQUE DE NANTES

La troisième journée n'a pas été moins bien remplie que les autres, dit *l'Espérance du Peuple*.

de travail ? Se disait-il : « Bon ! voilà qui est bien et maintenant reposons-nous. » Peu de temps après la mort de sa sœur Rose, il mettait son usine en vente.

Suzanne ne retrouva pas dans son père l'assidue et affable compagnie qu'elle venait de perdre. M. Puyberton n'avait rien de ce qu'il faut pour occuper une âme féminine. Il ignorait, lui, l'homme laborieux et rude, cet art des riens qui plaît aux femmes.

La pauvre enfant, inquiète de ses dix-neuf ans, ne connaissait personne dans la ville. M. Puyberton, on le sait, ne recevait point ; il ne rendait aucune visite. Suzanne employait sa solitude à lire, à travailler, à jouer du piano. Elle se lia plus intimement avec Mlle Philomène, la vieille maîtresse de musique. Mais celle-ci n'était pas d'un commerce bien réjouissant.

Quand Philomène avait égrené tous les pots de petites villes, commenté le *Magasin des Modes* et conté la déplorable histoire de son dernier déménagement, c'était tout. Il ne fallait point lui en demander davantage.

Il est vrai qu'elle égayait de détails pittoresques ce déménagement dans lequel elle mêlait, avec force imprécations, le voisin habi-

M. l'abbé Gouraud a lu son rapport sur la situation des écoles.

Une question toute d'actualité qui a soulevé et souleva encore tant de polémiques a ensuite été traitée par le R. P. Ludovic de Besse ; c'est la question sociale.

Rarement, nous l'avouons, nous avons entendu un orateur parler sur ce sujet avec tant de compétence, présenter des aperçus si nouveaux et des réformes si pratiques.

La question sociale, dit le Père Ludovic, a pour cause une règle élémentaire d'économie politique qui est celle-ci : Chacun doit vivre selon ses moyens. C'est pour être allés contre cette règle que les ouvriers se voient maintenant exposés à tant de souffrances.

Le secret pour arriver à la fortune est de gagner le plus possible et de dépenser le moins possible ; en un mot, c'est d'économiser. L'économie existe dans toutes les classes de la société ; elle existe surtout dans les classes inférieures où ceux qui ont conservé les vertus chrétiennes savent opposer un frein à leurs passions et même à leurs besoins trop dispendieux.

Mais, il faut bien l'avouer, ils se font rares ceux qui savent économiser et bien plus nombreux sont ceux qui ont contracté de mauvaises habitudes incompatibles avec l'économie.

En arrivant à l'atelier, le jeune ouvrier se trouve dans un milieu tout à fait démoralisateur, on s'efforce d'étouffer en lui tous les bons principes, de le pervertir. On l'entraîne au cabaret et dans d'autres lieux de débauche et bientôt il devient aussi corrompu que ceux qui l'ont initié.

Notre société actuelle est sous le régime du capitalisme et c'est lui qui cause la plupart des maux, mais c'est un régime nécessaire avec les inventions modernes, et puisqu'on ne peut le mettre à l'écart, tâchons de transiger avec lui. Il y a quelqu'un qui est plus riche qu'un millionnaire, c'est tout le monde. L'union des petits capitaux, des petites épargnes, peut arriver à faire des merveilles en favorisant les petits travailleurs.

L'orateur expose sa théorie qui consiste à aider l'ouvrier par l'ouvrier. Tout le monde comprend ce moyen efficace qui est peut-être le salut et le remède à la question sociale.

M. l'abbé Garnier a pris la parole après le Père Ludovic ; il avait choisi la question du Repos dominical et de la Ligue dont il s'est tant occupé.

M. l'abbé Garnier a d'abord énuméré les causes qui, à son avis, doivent procurer à l'ouvrier le repos du dimanche, causes qu'il a exposées autrefois dans un Congrès célèbre. Ce sont d'abord les causes hygiéniques, les causes morales ; puis l'orateur se place au point de vue de la famille, au point de vue sociale, au point de vue économique et enfin au point de vue religieux.

tant le pavillon. Son crime, en somme, était de ne pas avoir voulu renouveler le bail de Mlle Philomène, mais c'en était un de premier ordre pour cette grande demoiselle sèche et coiffée depuis longtemps par sainte Catherine.

— Oh ! oui répétait-elle deux fois le jour, vous pouvez-vous flatter d'avoir un singulier voisin.

— Et qui donc ? demanda Suzanne un peu intriguée.

— Un jeune médecin, je crois, un mauvais sujet assurément, M. Maurice Leverrier. Vous pouvez l'entendre râcler du violon, quand il est fatigué de laisser son monde en paix.

— N'est-ce point ce jeune homme que nous avons vu au balcon du pavillon le jour même de mon arrivée ? Mais il n'a point l'air du monstre que décrit Mlle Philomène. N'est-ce pas, père ?

M. Puyberton, toujours silencieux et travaillé par son idée fixe, hochait la tête pour toute réponse, en signe d'assentiment — ce qui scandalisa Mlle Philomène.

(A suivre.)

Il y a en France 40 millions d'esclaves du dimanche, de martyrs du progrès et de la civilisation.

M. l'abbé Garnier a été profondément ému par les souffrances qu'endurent ces malheureux ouvriers et a résolu de consacrer sa vie au soulagement de leurs infortunes.

Il s'est mis à la tête d'une Ligue qui a pour but d'obtenir des patrons, des Compagnies de chemins de fer, de l'Administration des Postes, le repos du dimanche pour les ouvriers et les employés.

Son langage s'éleva et devient de la véritable éloquence quand il fait le tableau des obligations de l'ouvrier, plus attaché à son travail que l'esclave d'autrefois et que les animaux eux-mêmes.

M. l'abbé Garnier s'attend à trouver à Nantes un concours qui lui sera précieux, et les applaudissements qui soulignent la fin de son discours lui en donnent l'assurance.

Et devant cet état de choses, que font les patrons ! Ils se lavent les mains comme Pilate, ne comprenant pas que c'est un crime de ternir ainsi ces âmes autrefois pures ; que c'est un vol de faire passer en orgies le salaire destiné à nourrir la famille.

Combien de patrons, d'ailleurs, donnent eux-mêmes l'exemple de ces prodigalités honteuses et s'efforcent de se tenir dans un luxe bien au-dessus de leurs moyens !

La question ouvrière est là tout entière. Pour convertir les ouvriers, il faut convertir les patrons, et pour convertir les patrons, il faut nous convertir nous-mêmes.

L'initiative individuelle est sans doute très puissante, mais elle ne produit que des faits isolés : il faut de l'ensemble.

On est préoccupé de rétablir les corporations, mais il faut les adapter aux besoins de notre temps, il faut compter avec le capitalisme.

Nantes, 4^{er} décembre, soir.

Voici un résumé du sermon prononcé par M^{re} Freppel :

« Je n'entends pas parler de telle dynastie remplaçant telle autre, de telle forme de gouvernement substituée à telle autre. Dans la chaire chrétienne, nous ne nous occupons pas de cela.

» La Révolution poursuivant la déchristianisation de la société, les catholiques militants se lèvent pour résister à cet ennemi. Le salut est dans le règne du Christ en haut, en bas, au milieu, partout.

» Nous affirmons ces choses par notre voix retentissante et nous arborons le drapeau de la foi.

» La papauté, gardienne de la cité Sainte, n'ayant pas reculé devant des rois barbares ou des tyrans, combat depuis cent ans contre la Révolution. La chaire romaine a multiplié ses solennels avertissements au monde, son enseignement est tout un document fameux, pierre d'achoppement pour ceux qui l'ont lu sans comprendre, épouvantail pour ceux qui ne l'ont pas lu et qui ne le liront jamais ; c'est le Syllabus dans lequel les Congrès catholiques trouvent leur force. La Révolution a enrôlé l'ouvrier, lui soufflant la haine de l'Eglise.

» L'Eglise a toujours défendu le peuple, l'a racheté du servage. C'est cela qui suscite pour lui tous les dévouements, tous les héroïsmes.

» Mieux encore, la Révolution récompense l'ouvrier par une médaille, hochet inutile ; l'Eglise, elle, lui ouvre les autels ; jamais l'Eglise ne l'a trompé par des illusions folles. Toujours elle lui a prêché l'obligation du travail, seule elle appela des ouvriers, Grégoire XVI, Sixte-Quint et tant d'autres, à régner sur les princes de la terre.

» Si l'ouvrier nous témoigne de l'hostilité ou de la froideur malgré tout, la cause en est à la Révolution. Il faut que les catholiques fassent tomber ces préventions erronées. Je sais bien que quelques esprits timides préféreraient l'inaction et le repos. Mais n'oublions pas que la Révolution dédaigne les autres cultes pour s'attaquer au catholicisme seul. C'est la preuve qu'il faut combattre sans faiblesse pour le triomphe de l'Eglise. »

TRAINS RETARDÉS PAR LA NEIGE

Samedi, le train de voyageurs n° 8, venant de Guingamp et arrivant à Rennes à 8 h. 35 du matin, n'est arrivé qu'à 40 h. 42, avec un retard de 4 h. 35. Il a continué sur Paris, comme train extraordinaire, à 10 h. 25.

Le train de voyageurs n° 18, venant de Brest et arrivant à Rennes à 3 h. 25 du soir, a également subi un grand retard.

Tous ces retards sont occasionnés par la neige, qui atteint la hauteur de 70 à 80 centimètres entre Saint-Brieuc et Guingamp.

Jusqu'à présent, on ne signale aucun accident, mais on a dû requérir la troupe pour débayer la voie.

Saint-Brieuc est littéralement enseveli sous la neige. La circulation dans les rues, où il y a au moins un mètre de neige, est presque impossible ; on ne se rappelle pas en avoir jamais vu autant.

Aucun courrier rural n'est arrivé.

NANTES. — *Marché aux châtaignes.* — Grosses châtaignes dites bois verts, 4 fr. 75 à 2 fr. le boisseau ; belles sortes, 4 fr. 40 à 4 fr. 60 ; moyennes, 4 fr. à 4 fr. 25 ; petites, 0 fr. 60 à 0 fr. 80.

PRIME DU JOURNAL. — Dès à présent et à l'occasion des FÊTES DE NOËL et du JOUR DE L'AN, nous offrons à nos lecteurs une prime exceptionnelle consistant en une caisse de 12 bouteilles VIEUX MUSCAT MALVOISIE (récolte 1870, du château d'AVALL-RICH, Roussillon) rendue franco à domicile, contre mandat-poste de 48 FRANCS à notre ordre ; la valeur de notre prime consiste surtout dans les qualités exquisées de ce vin, et dans son extrême rareté.

GRAND-THÉÂTRE D'ANGERS

Mardi 2 décembre, *Les Domestiques et Niniche.*

Mercredi 3 décembre, *Paris fin de siècle*, par la troupe parisienne de M. De Langlay.

Judi 4 décembre, première représentation du grand succès actuel de l'Opéra-Comique, et débuts de M. Queulain, première basse.

La Basoche, opéra-comique en 3 actes, paroles de A. Carré, musique de A. Messager.

CAISSE D'ÉPARGNE DE SAUMUR

Séance du 30 Novembre 1890.

Versements de 93 déposants (24 nouveaux), 39,067 fr.

Remboursements, 19,026 fr. 18.

La Caisse paie 3 fr. 75 pour cent.

Les Percepteurs des contributions directes de l'arrondissement de Saumur sont autorisés à recevoir et à payer pour le compte de la Caisse d'épargne de Saumur.

Le sirop de Follet est le remède par excellence de la douleur et de l'insomnie, qu'elle qu'en soit la cause : goutte, rhumatisme, migraine, névralgie, fatigue du cerveau, irritation nerveuse, toux, asthme, bronchite, grippe, etc.

Le sirop de Follet procure un sommeil profond analogue au sommeil normal ; son emploi n'expose à aucun des inconvénients de l'opium ou de la morphine.

Les Gastrites, Gastralgies, Dyspepsies, Douleurs et Crampes d'Estomac SONT RADICALEMENT GUÉRIS PAR LE

Sirop Laroze

D'ÉCORCES D'ORANGES AMÈRES

PARIS, Maison J.-P. LAROZE, 2, rue des Lions-St-Paul et dans toutes les bonnes Pharmacies.

ÉPICERIE CENTRALE

28, Rue Saint-Jean, Saumur

Pois sup^{rs}, la boîte, p^r 6 personnes. 0.85
— — — — — 3 personnes. 0.50
Haricots verts supérieurs, la boîte, pour 6 personnes. 0.85
Haricots verts supérieurs, la boîte, pour 3 personnes. 0.50
Asperges de 1^{re} qualité à la boîte. . . 1.30
— — — — — très grosses 1^{re} qualité. . . 2.60
Jardinière, Macedon Fonds d'artichauts, Tomates.

Choucroute de Strasbourg.
Nous appelons l'attention de nos clients sur l'article *Foies gras* et *Pâtés de gibiers* dont c'est la pleine saison, qui sont d'une qualité tout à fait irréprochable.

Baisse de prix : Sucre, 4 fr. 05 le kilog.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Etude de M^e V. LE RAY, avoué-licencié à Saumur, rue du Marché-Noir, n° 12.

DIVORCE

D'un jugement rendu contradictoirement par le Tribunal civil de première instance de Saumur, le 6 novembre 1890, enregistré.

A la requête de M. François Gallais, cultivateur, demeurant au Clos-Bonnet, commune de Saumur, Demandeur, ayant M^e LE RAY pour avoué,

Contre M^{me} Nazarine-Eulalie Girard, épouse du sus-nommé, avec lequel elle est domiciliée de droit, mais résidant de fait à Saumur, rue de la Croix-Verte,

Défenderesse défaillante faute d'avoir constitué avoué,

Il appert : Que le divorce d'entre les époux Gallais-Girard a été prononcé au profit du mari.

Pour extrait, certifié conforme par moi, avoué soussigné.

Saumur, le 28 novembre 1890.

V. LE RAY.

Assistance judiciaire; — décision du 26 juin 1889.

A Louer présentement MAISON

Située rue de l'Ancienne-Messagerie, n° 12.

S'adresser à M. FAVARON, rue de la Comédie. (822)

ON demande un PETIT CLERC

à l'étude de M^e LELIÈVRE, notaire à Saumur, rue Beaurepaire, 17. — S'y adresser. (879)

GUERISON

Certaine et Radicale de toutes les Affections de la Peau: DARTRES, ECZÉMAS, ACHÉ, PSORIASIS, PRURIGO, TEIGNE, HERPES, LUPUS, etc.

Même des PLAIRES, ULCÈRES VARIOLEUX considérés comme incurables par les Médecins les plus célèbres. Le traitement ne dérange nullement du travail, il est à la portée des petites bourses, et, dès le deuxième jour, il produit une amélioration sensible.

S'adresser à M. LENOIR, Médecin-Spécialiste Ancien Aide-Major des Hôpitaux Militaires à MELUN (S.-et-M.). Consult. gratuites par correspondance.

Demandez à l'ÉPICERIE CENTRALE

LE

Guignolet Combier

2^{fr.} 35 le litre 2^{fr.} 25 par 6 litres

DROITS ACQUITTÉS

GRANDE LIQUIDATION

Pour cause d'agrandissement

AU

GRAND BAZAR

Tenu par DAVEAU, doreur

Rues du Puits-Neuf, 14, et de la Cocasserie, 17 et 15

Les Agrandissements de ces Magasins sont enfin décidés! Pour faciliter ces travaux, il est urgent d'écouler rapidement le STOCK CONSIDÉRABLE de marchandises qui les encombrant. Pour arriver à ce résultat, une GRANDE LIQUIDATION sans précédent à Saumur, et à prix très réduits, sera faite à tous les rayons, excepté à celui du 35 centimes, et à celui du 20 centimes qui vient d'être monté.

La Liquidation frappera toutes les autres marchandises en magasin et également celles devant arriver de fabrique pour les *Etrennes du Jour de l'An*, telles que : Jouets, Objets d'art, Maroquinerie, Glaces, Tableaux, Gravures anglaises et de Goupil, Parfumerie, Vannerie, Faïences, Porcelaine, Verrerie, Brosserie, Articles de ménage, etc. Les articles de *Bonneterie* : Bas, Chaussettes, Capulets, Fichus, Gants, Mitaines, et de *Papeterie* : Cahiers, Registres, Copies de lettres, Papiers à lettres, seront aussi liquidés.

Il sera fait des lots de solde aux Marchands. Tout le monde voudra profiter de ces Occasions, et le GRAND BAZAR, rues du Puits-Neuf, 14, et de la Cocasserie, 17 et 15, que sa Belle et Sympathique Clientèle aime tant à visiter, restera toujours « Une des Curiosités de Saumur ».

Les travaux de Dorure et d'Encadrements se feront dans un local spécial pour qu'ils ne soient pas retardés par l'affluence de la Liquidation.

IMPRIMERIE P. GODET

SAUMUR — Place du Marché-Noir — SAUMUR

Impressions commerciales et administratives

CARTES DE VISITE

Imprimées 1.50
— 2 »
— 2.50
Plus de 80 modèles différents.
Par quantités, 1 fr. 25 et 1 fr.

Gravure sur pierre..... 2.75
— 3 »
— 3.50
Gravure cuivre ou taille-douce 4 »

Cartes visite deuil, bordures toutes grandeurs
Enveloppes fermoir pour cartes de visite : 0,90.

ÉPICERIE PARISIENNE

RUE D'ORLÉANS, 33, et RUE DACIER, 38

IMBERT & FILS

DÉPOSITAIRES

Des Chocolats, Cacaos & Thés des R. P. Trappistes de N.-D. d'Aiguebelle par Grignan (Drôme)

Chocolat qualité fine, 1/2 k., 2 fr.; qualité surfine, 2 fr. 50.

— extra — 3 fr. 20; sans sucre, 2 fr. 85.

Cacao, la boîte de 250 grammes, 1 fr. 45, 2 fr. 10 et 2 fr. 50.

Chocolat de l'Abbaye, 1/2 k., 1 fr. 50 et 1 fr. 70.

Thé, choix Aiguebelle, la boîte de 125 grammes, 2 fr. 20 et 2 fr. 65.

A partir de 5 k., remise de 5 0/0 sur tous les Chocolats et Cacaos; pour quantités plus importantes, nous demander les conditions.

La qualité supérieure des Chocolats d'Aiguebelle, due aux bons soins des R. P. Trappistes, explique la faveur des consommateurs pour ces articles de prix très modérés. Le choix des Thés est également supérieur aux meilleures marques connues.

LEON FRESCO

CHIRURGIEN-DENTISTE

68, Quai de Limoges

SAUMUR

Prix Modérés

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

CHEMINS DE FER --- GARES DE SAUMUR

LIGNE DE L'ÉTAT

PARIS — SAUMUR — BORDEAUX

STATIONS	Mixte		Expr.	Omn.		Expr.	Expr.	Omn.
	matin	soir		matin	soir			
Paris			7 55	12 50	7 55	8 30	11 25	
Chartres	6 »	»	9 34	10 12	2 51	9 41	10 12	1 33
Château-du-Loir	10 13	»	12 22	1 58	6 35	12 28	1 8	4 51
Noyant-Méon	11 20	»	1 5	3 8	7 40	1 13	»	5 54
Linères-Bouton	11 29	»	»	3 17	7 49	»	»	6 4
Vernantes	11 43	»	»	3 30	8 »	»	»	6 14
Blou	11 54	»	»	3 41	8 10	»	»	6 24
Vivv	12 2	»	»	3 49	8 17	»	»	6 31
SAUMUR (Orl.)								
(arrivée)	12 45		1 38	4 2	8 29	1 48	2 22	6 42
(départ)	12 23		1 44	4 14	8 34	1 54	2 28	6 53
Nantilly (arrivée)	12 31		»	4 22	8 41	»	»	7
SAUMUR (Etat)								
(arrivée)	12 41		»	4 34	8 51	»	»	7 11
(départ)		8 31	10 37	»	4 11	8 30	»	6 50
Nantilly (départ)		8 37	10 44	»	4 23	8 43	»	7 3
Chacé-Varrains		8 47	10 52	»	4 29	8 49	»	7 9
Brézé-Saint-Cyr		9 11	»	»	4 37	8 56	»	7 17
Montreuil-Bellay		9 41	11 24	2 15	4 57	9 14	2 25	2 59
Thouars		10 17	11 57	2 44	5 51	9 40	2 52	3 28
Niort			3 58	4 30	8 42		4 40	5 20
Saintes				6 24	11 52		6 22	7 53
Bordeaux				9 52	4 18		9	11 13

BORDEAUX — SAUMUR — PARIS

STATIONS	Mixte		Expr.	Omn.		Mixte	Expr.	Expr.
	matin	soir		matin	soir			
Bordeaux			5 40			8 20		3
Saintes			7 12	9 9		11 39		6 40
Niort	5 25		9 42	10 51		2 5	5 13	8 30
Thouars	8 35	6 5	12 12	12 45	4 35	4 15	5 35	10 10
Montreuil-Bellay	9 40	6 57		1 7	2 37	5 1	9 41	10 32
Brézé-Saint-Cyr	9 59	7 18			2 51	5 16	9 9	11 15
Chacé-Varrains	10 11	7 27			2 58	5 24	9 50	
Nantilly (arrivée)	10 16	7 32			3 3	5 29	9 55	
SAUMUR (Etat)								
(arrivée)	10 22	7 45			3 13	5 42		
(départ)		7 25	11 25		2 52	5 20	10 3	
Nantilly (départ)		7 36	11 36		3 4	5 31		
SAUMUR (Orl.)								
(arrivée)	7 47	11 44	1 34	3 12	5 39		10 59	11 46
(départ)	7 57	11 54	1 39	3 16	5 43		11 7	11 53
Vivv	8 11	12 10		3 28	5 57			
Blou	8 20	12 19		3 36	6 6			
Vernantes	8 33	12 33		3 47	6 19			
Linères-Bouton	8 46	12 45		3 58	6 31			
Noyant-Méon	9 1	12 58	2 15	4 10	6 45		11 44	
Château-du-Loir	10 22	2 4	2 55	5 22	7 58		12 33	1 12
Chartres	2 47		5 56	9 26	12 4		3 26	4 5
Paris	5 50		7 30	11 50	2 27		5 10	5 45

SAUMUR — PORT-BOULET — CHINON

STATIONS	Mixte		Omn.	Omn.	Mixte
	matin	soir			
Saumur	7 52	11 16	4 34		
Port-Boulet	8 40	12 20	6 50	7 41	4 34
Chinon	9 4	1 14	7 14	8 39	4 56

POITIERS — MONTREUIL — DOUÉ — ANGERS

STATIONS	Mixte		Marc.	Omn.	Mixte
	matin	soir			
Poitiers	6 5	6 45	12 53		
Moncontour	7 41	10 47	2 42		
Loudun	8 42	1 39	3 56		
Montreuil (ar.)	9 19	3 21	4 35		
(départ)	6 50	9 27	4 20	4 59	9 30
le Vaudelnay	7 2	9 39	4 46	5 10	9 43
Baugé	7 14	9 51	5 30	5 21	9 56
Doué	7 22	9 58	6 16	5 29	10 5
Martigné	7 45	10 20	7 5	5 49	10 30
Angers	9 12	11 45	10 7	7 12	

ANGERS — DOUÉ — MONTREUIL — POITIERS

STATIONS	Omn.		Marc.	Omn.	Omn.
	matin	soir			
Angers	4 40		7 30	11 48	6 30
Martigné	6 1	8 26	11	1 12	8 4
Doué	6 24	8 55	11 54	1 35	8 13
Baugé	6 32	9 5	12 16	1 44	8 28
le Vaudelnay	6 39	9 13	12 34	1 51	8 37
Montreuil (ar.)	6 48	9 26	12 51	2 1	8 54
(départ)	7 38		1 26	2 21	9 17
Loudun	8 24		4 14	3 10	10 14
Moncontour	8 56		6 10	3 43	10 49
Poitiers	10 33		10 40	5 22	12 17

LIGNE D'ORLÉANS

NANTES — ANGERS — SAUMUR — TOURS — PARIS

STATIONS	Direct.		Omn.	Omn.	Expr.	Omn.	Omn.	Expr.
	matin	soir						
Nantes dt.	10 47		8 25	8 52	12 7	3 40	3 10	7 35
Angers dt.	2 14	6 30	10 27	12	2 57	5 10	5 20	9 35
La Méritré	2 47	7 10	10 49	12 37	3 42	5 35	6 10	10 1
Les Rosiers		7 19	10 56	12 46	3 52		6 23	
St-Clément		7 26		12 53	3 59		6 32	
St-Martin		7 33		12 59	4 7		6 41	
Saumur ar.	3 17	7 46	11 11	1 14	4 20	5 56	6 58	10 24
dt.	3 22	7 52	11 16	1 15	4 31	5 59	7 3	10 30
Varennes		8 5	11 26	1 27	4 45		7 21	
Port-Boulet	3 46	8 20	11 35	1 38	5 1	6 16	7 39	10 50
Langeais	4 20	8 59	11 55	2 12	5 46	6 38	8 30	11 46
Tours arr.	4 59	9 42	12 33	2 51	6 35	7 24	9 54	11 48
Paris arr.	10 39		4 48	10 46	2 36	11 58		5 7

PARIS — TOURS — SAUMUR — ANGERS — NANTES

STATIONS	Expr.		Omn.	Omn.	Omn.	Expr.	Omn.	Direct.
	soir	matin						
Paris (départ)	9 25	11 45	11 15	12 45	11 20	11 20	11 20	19 20
Tours (départ)	4 34	4 54	7 15	10 47	2 53	5 25	8 47	
Langeais	2 23	5 46	8	11 39	3 30	6 8	9 30	
Port-Boulet	2 45	6 18	8 39	12 14	3 50	6 54	10 19	
Varennes		6 29	8 51	12 22		7 6	10 42	
Saumur (arrivée)	3 2	6 40	9 4</					